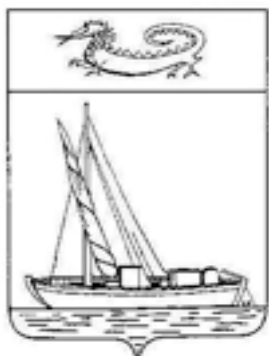


NOUVELLES CAPRAISIENNES

Bulletin Municipal de la Commune de Saint-Capraise de Lalinde

N° 68 Janvier, février, mars 2018



Le Mot du Maire

L'année qui s'achève est emplie de tous vos regards, habitants de Saint-Capraise, sur l'action de la Municipalité. Des regards que nous croisons, échangeons tous les jours avec vous dans les rues ou hameaux du village.

Ces regards, vos regards, nous rappellent le sens profond des missions que vous nous avez confiées : vous représenter, œuvrer pour l'intérêt général et construire le village de demain tout en préservant son identité, son âme, son patrimoine et son histoire.

Vos regards nous demandent de ne laisser personne sur le côté et conduire les projets et les actions qui permettent d'aimer vivre à Saint-Capraise.

Vos regards interrogent l'avenir, le futur de notre village et nous incite à rester vigilants sur tous les dispositifs, toutes les lois impossibles à respecter à terme qui déséquilibrent les communes ou toutes règles qui iraient dans le sens d'une dilution progressive des communes, d'un envahissement de l'urbain et de ses grands ensembles anonymes.

C'est ce qu'a décidé notre dernier conseil municipal qui s'est adressé à l'Etat pour dénoncer le racket dont est victime notre commune par le biais de la suppression de la dotation de fonctionnement de l'état (DGF) : 87.000€ ;

Auxquels viennent s'ajouter une ponction de 14.000€ pour participation aux efforts de l'Etat pour la baisse de son déficit (*3 communes seulement en Dordogne, St Capraise, Baneuil et Le Lardin*).

Soit près de 100.000€ en moins pour notre commune pour faire face aux besoins de ses habitants sur un budget de fonctionnement de 600.000€.

Vos regards nous encouragent à gagner ce combat, essentiel pour transmettre aux générations futures un village qui n'aura pas tourné le dos à ses traditions, ses valeurs et son identité.

Vos regards nous interpellent et nous incitent, au-delà des difficultés budgétaires que les communes peuvent rencontrer actuellement, à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés pour que Saint Capraise reste une commune animée, attractive, accueillante, paisible et bien dans son époque.

Le devoir de maîtrise des dépenses, nous le tiendrons pour la commune et pour chaque projet, grâce aux efforts d'optimisation des coûts sur lesquels chaque membre de l'équipe municipale s'est engagé.

Vos regards nous donnent l'énergie pour réaliser les projets promis pour vous, pour vos enfants, et pour le village, les bénévoles, les associations à vocations sportive, festive, sociale ou culturelle. En 2018, certains d'entre eux se concrétiseront et amèneront leurs nouveautés, leurs innovations, leur originalité.

Ces regards, vos regards, nous disent qu'un des biens précieux d'un village est non seulement de vivre ensemble mais aussi de faire ensemble. Et vous êtes de plus en plus nombreux à vous impliquer, à participer, à accompagner la vie du village et de la commune.

Alors vos élus vous disent leur optimisme, fait de votre présence, de vos actions, de vos projets pour l'année 2018 et pour les suivantes. Parce que Saint Capraise, notre bien commun, mérite qu'on s'y attache, que l'on s'occupe d'elle et qu'on s'y attarde.

Très belle année 2018, pour vous, vos enfants et vos familles. Meilleurs vœux pour Saint Capraise de Lalinde, c'est-à-dire nous tous

Votre Maire, Laurent PEREA

Compte-rendu du Conseil Municipal

Référent sécurité routière

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme la Préfète a demandé aux collectivités locales de désigner un élu référent Sécurité Routière. Le conseil a renouvelé sa confiance à M. Bernard Clément dans cette tâche.

Logements EDF

M. le Maire informe le Conseil qu'il a organisé une feuille de route pour les employés techniques pour des travaux dans les logements EDF acquis par la commune et il présente plusieurs devis pour les matériaux nécessaires approuvés par le conseil.

Restructuration de l'organisation du restaurant scolaire

Suite au départ à la retraite de l'une des deux employées du restaurant scolaire, il a été décidé sur proposition de la cantinière

restante, de tester une nouvelle organisation du restaurant.

La personne partie à la retraite sera remplacée par Mme Pauchet (qui a déjà effectué plusieurs remplacements sur le poste) sur un horaire différent pour assurer le service, la surveillance et le nettoyage du restaurant scolaire.

Prêt de la salle des fêtes pour un spectacle

Mme Tran informe le CM que dans le cadre du partenariat de prêt de salle entre la Commune de St-Capraise et la CMCAS, Mme Pastisson ,déléguée au Comité d'Entreprise pour EDF a sollicité la commune pour le prêt de la salle des fêtes pour une représentation théâtrale prévue le 18 novembre 2018 à 15 heures. EDF prendrait à sa charge les frais occasionnés par la troupe et son hébergement ; la commune prendrait à sa charge la gratuité de la salle municipale + le pot de l'amitié et une partie de la publicité. L'entrée sera gratuite.

Charte zéro phyto

Mme Tran indique au CM qu'un agent du Conseil Départemental est venu faire une visite des divers sites de la commune dans le cadre de la charte 0 phyto. Un compte rendu contenant ses conclusions et conseils est attendu. En parallèle une démonstration de désherbage mécanique a eu lieu le mercredi 08 décembre dernier par l'entreprise Avril Industrie de Ploemeur (56). Les maires des communes voisines y ont été conviés. La perspective d'un achat commun pourrait être envisageable, sous conditions d'un cahier des charges d'utilisation.

Toutefois il est à noter que les subventions anciennement versées par Adour Garonne ne le seront plus, aussi cet achat devra se faire sans aide. Des communes voisines semblaient être intéressées.

Canal de Lalinde

Suite aux désordres causés dans le canal à hauteur de l'école de St-Capraise au mois de novembre dernier et aux interventions coordonnées entre M. le Maire et le Président du Syndicat Intercommunal du Canal de Lalinde auprès de la Préfecture, une réunion technique a eu lieu à Mouleydier le 13 décembre 2017 en présence de Madame la Sous-préfète, des maires des communes traversées, des agents des différents services départementaux et des présidents d'associations ayant trait au Canal. Au cours de

cette réunion, la navigabilité sur les deux segments composant le linéaire a été abordée. A ce propos M. le Maire de St-Capraise a précisé que la navigation ne se ferait pas, en ce qui concerne sa commune, si la sécurité n'était pas garantie.

Il a ajouté que l'exploitation de la gabarre de St-Capraise appartenait à un projet de territoire en corrélation avec les différents sites touristiques existants et à venir tel que la Vélo route/voie verte. Cette garantie de sécurité sera le résultat d'une expertise approfondie par les services de l'Etat sachant que la commune est dotée d'un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) et d'un PCS (Plan communal de Sauvegarde). M. le Maire évoque la possibilité de financer les travaux sous réserve que chaque commune participe aussi selon la clef de répartition établie pour le financement du syndicat.

Un diagnostic sera établi dans le mois qui suit afin de choisir le mode d'intervention.

Une digue a été mise en place en amont et en aval du vortex qui s'est créé à hauteur de l'école. Ce dispositif a été doublé d'une conduite plastic permettant l'assèchement de la zone tout en alimentant en eau l'aval afin de préserver la faune et la flore et évitant l'assèchement du reste du linéaire aval.

Infos mairie

Départs à la retraite

Cette année deux employées du personnel de l'école sont parties à la retraite, Mme Dominique LABEDADE (au restaurant scolaire) et Mme Jacqueline BOSSARD (Auxiliaire de puériculture).

Nous les remercions de leur implication pendant les longues années passées au service de la commune et leur souhaitons une très bonne année 2018 qui sera le début d'une nouvelle ère d'activités diverses avec leurs proches.

Elagage :

A plusieurs endroits de la commune des branches gênent encore la circulation des camions et en particulier celle du camion-benne de ramassage des ordures ménagères et endommagent les fils de téléphone. Il est rappelé à tous les propriétaires l'obligation d'élaguer les arbres qui débordent sur la voie publique.

Arrêté préfectoral portant sur la réglementation des bruits de voisinage : RAPPEL

L'arrêté préfectoral du 7 octobre 2015 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Extrait :

Propriétés privées : Article 20.

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareil susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés, de 10h00 à 12h00.

Vous pouvez consulter l'arrêté sur le site de la commune : Mairie / Arrêtés / Bruits de voisinages.

De nombreuses personnes se sont plaintes **d'abolements de chiens** intempestifs et répétitifs en divers points de la commune ; merci aux propriétaires de bien vouloir faire le nécessaire pour assurer la tranquillité de tous.

Carte Nationale d'identité :

Il est désormais nécessaire de prendre rendez-vous à la mairie de Lalinde pour constituer le dossier de demande de carte d'identité ou de passeport.

Rappel heures et jours d'ouverture du service passeports :

Lundi, mercredi, vendredi de 14h à 17h.

Jeudi, samedi de 9h à 11h30.

Téléphone : 05 53 73 44 60

Ramassage des ordures ménagères

Vérifiez le positionnement de vos bacs en respectant les distances recommandées pour être sûr que la collecte soit faite et fermez les couvercles afin qu'ils ne soient pas endommagés lors de la collecte

N'oubliez pas de rentrer vos conteneurs personnels le lundi après le ramassage (cf. règlement de collecte).

Pensez à garder le calendrier des collectes 2018 joint au bulletin.

Utilisation du feu: Rappel: attention nouvel arrêté !

Voir Bulletin 66 ou sur le site de la commune.

Recensement de la population :

Population légale au 1^{er} janvier 2015 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018.

Population municipale : 527

Population comptée à part : 32

Population totale : 559

Cadeaux de Noël :

De nombreux cadeaux n'ont pas été remis lors de l'arbre de Noël. Ils sont à la disposition des familles à la mairie.

Pêche sur le canal :

Par arrêté préfectoral n°35-2017, la pêche est interdite depuis la limite amont « Ecluse de la Borie Basse » à Baneuil jusqu'à la limite aval « dernière écluse de Tuilières » à Mouleydier jusqu'à nouvel ordre.

Recensement militaire :

Les jeunes gens qui ont atteint l'âge de 16 ans doivent se présenter en mairie munis du livret de famille et d'une pièce d'identité dans les 3 mois suivant la date d'anniversaire.

Une attestation leur est remise en attente de leur convocation pour la journée Défense et Citoyenneté. Ce document doit être présenté pour tout type d'examen. Il est donc obligatoire de le conserver car aucun duplicata ne peut être délivré.

Horaires d'ouverture de la Mairie *

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé au public	14 h 00 à 18 h 00
Mardi	08 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 18 h 00
Mercredi	08 h 00 à 12 h 00	
Jeudi	08 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 18 h 00
Vendredi	08 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 18 h 00
Samedi	09 h 00 à 12 h 00	

* (Sauf périodes de congés)

Horaires d'ouverture de la Poste *

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14 h 00 à 16 h 50
Mardi	09 h 00 à 11 h 50	Fermé
Mercredi	09 h 00 à 11 h 50	14 h 00 à 16 h 50
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	14 h 00 à 16 h 50

* (Sauf périodes de congés)

Nouveaux horaires d'ouverture de la Bibliothèque :

	Lundi de 9h à 11h	Samedi de 10h à 12h
Janvier	8, 15, 22 et 29	13 et 27
Février	5, 12, 19 et 26	10 et 24
Mars	5, 12, 19 et 26	10 et 17

Informations par courriel et / ou SMS.

La Municipalité souhaite mettre en place un système de communication directe qui peut diffuser collectivement des informations par courriels ou SMS. Pour que vous puissiez bénéficier de ce service, vous devez transmettre vos coordonnées à la Mairie en allant sur le site de la Mairie, page d'accueil. Le système sera opérationnel après le 10 janvier. Il est toujours possible de s'inscrire pour bénéficier de ce service.

Ces informations sont strictement réservées à la Mairie et sont régies par la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004.

Lutte contre l'Ambroisie à feuille d'Armoise.

L'ambroisie est une plante exotique envahissante très présente en Dordogne entre autres. Il est absolument nécessaire de lutter contre cette espèce pour plusieurs raisons :

- Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant provoquant plusieurs symptômes.
- Les coûts de santé imputables au pollen d'Ambroisie représentent des sommes importantes.
- Cette plante est une adventice qui concurrence les cultures de printemps, ce qui entraîne une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

Pour plus de renseignements ou pour faire un signalement : voir le site de la Mairie (page d'accueil) et *Contact : Gaëlle GUYOT- FREDON Aquitaine. Tel 07 81 61 79 99 où 09 67 01 58 68. Courriel : zna@fredon-aquitaine.org*

Bus du jeudi (Rappel)

Un bus vous amène gratuitement le jeudi matin à Lalinde.

Départ devant la salle des fêtes 9h45

Retour 11h45 (Départ de Lalinde 11h30)

Moins de voitures sur les routes = moins de pollution

Infos

Pharmacie de garde

Du vendredi soir 20h00 au vendredi suivant 14h00	Pharmacie	Téléphone
Du 29 décembre au 05 janvier 2018	Heynard - Lalinde	05 53 61 04 35
Du 05 au 12 janvier	Revol - Couze	05 53 61 01 32
Du 12 au 19 janvier	Grenier - Mouleydier	05 53 23 20 38
Du 19 au 26 janvier	La Halle - Lalinde	05 53 61 00 10
Du 26 janvier au 02 février	Provost - Creysse	05 53 23 21 11
Du 02 au 09 février	Grenier - Mouleydier	05 53 23 20 38
Du 09 au 16 février	Heynard - Lalinde	05 53 61 04 35
Du 16 au 23 février	David - Beaumont	05 53 22 30 07
Du 23 février au 02 mars	Revol - Couze	05 53 61 01 32
Du 02 au 09 mars	La Halle - Lalinde	05 53 61 00 10
Du 09 au 16 mars	Provost - Creysse	05 53 23 21 11
Du 16 au 23 mars	David - Beaumont	05 53 22 30 07
Du 23 au 30 mars	Heynard - Lalinde	05 53 61 04 35
Du 30 mars au 06 avril	Grenier - Mouleydier	05 53 23 20 38

Messe à St Capraise de Lalinde :

Samedi 10 février 2018 à 18h

Etat Civil

Naissances

8 novembre 2017 Giulia KRIV

14 novembre 2017 Chiara CECCHETTI PIERENGELI

27 décembre 2017 Anthon ARQUES FAGET

Nos félicitations aux heureux parents

Décès

14 octobre 2017 Jean-Jacques GREMILLET

14 décembre 2017 Serge Maurice CAVE

Nos sincères condoléances aux familles.

Compte rendu des associations

Ball trap

Le club de ball trap de Saint-Capraise organise au mois de mars une soirée pour fêter son deuxième titre consécutif de champion de France PAR ÉQUIPE et par la même occasion le titre de champion de France vétérans obtenu par PASCAL AUBIER. De nombreux élus seront présents pour la remise des trophées. Le Ball trap Club souhaite une bonne année à tous.

Calendrier des manifestations

	MANIFESTATIONS	LIEU et HEURE	ORGANISATEUR
JANVIER 2018			
Vendredi 12	Vœux du Maire	Salle des Fêtes – 18h30 (S'inscrire à la Mairie)	La Municipalité
Vendredi 26	Assemblée générale ASPEC	Salle annexe 18h30	ASPEC
Dimanche 28	Repas des Aînés	Salle des Fêtes-12h	La Municipalité
FEVRIER			
Vendredi 2	Assemblée Générale du Comité des Fêtes	Salle des Fêtes -20h30	Comité des Fêtes
Samedi 24	Repas	Salle des Fêtes-12h30	Les Joyeux Gabariers
MARS			
Samedi 2 Dimanche 3	Tournoi de billard	Salle des Fêtes	Billard Pool Espérance
Mercredi 14	Don du sang	Salle des Fêtes-15h-18h30	EFS et Municipalité

Sommaire

Le mot du Maire	page 1 et 2	Infos et Etat civil	page 6 et 7
Compte-rendu du CM	page 2 et 3	Compte-rendu des associations	page 8
Infos Mairie	pages 3 à 4	Calendrier des manifestations	page 8